

RNCREQ

Regroupement National des Conseils régionaux
de l'environnement du Québec

1255 Université

Bureau 514

Montréal, Québec

H3B 3V8

Tel. (514) 861-7022

Télec. (514) 861-8949

Mémoire sur l'implantation d'un terminal méthanier à Gros Cacouna

Soumis au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

8 Juin 2006

Recherche et rédaction : Louis Machabée Ph.D., Agent de recherche RNCREQ

Supervision : Philippe Bourke, Directeur général RNCREQ

Collaboration : Luce Balthazar, CRE Bas-Saint-Laurent
Julie Boudreau, CRE Chaudière-Appalaches
Daniel Groleau, CRE Saguenay-Lac-St-Jean
Bert Klein, RNCREQ
Jean Lacroix, RNCREQ
Marc Turgeon, CRE Outaouais

PRÉSENTATION

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour objectif de veiller à la protection de l'environnement et de contribuer au développement d'une vision globale du développement durable. Dans cette optique, il appuie les projets de développement économiques, technologiques et industriels qui respectent la capacité de support des milieux naturels. Tout en adhérant à une éthique de la "durabilité", c'est-à-dire où la préoccupation est centrée sur la pérennité des ressources, le RNCREQ souscrit également à une éthique de la "responsabilité". Cela implique que le développement doit prioritairement accroître le mieux-être des personnes et des collectivités. Partant, il favorise les projets qui contribuent au renforcement des réseaux de relations entre les personnes, la société et l'environnement. Aussi, il souscrit à une proposition de développement guidée par un projet social global, projet qui renforce la participation responsable de tous les membres de la société.

En matière de production énergétique, le RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations. Aussi, il rappelle la nécessité d'opter dès aujourd'hui pour des choix énergétiques qui s'abstiennent d'exploiter ou d'importer des ressources épuisables et polluantes. Dans cette perspective, il pose que le développement de sources d'énergie locales et propres, allié à une politique de la conservation d'énergie et des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande, assureront au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

C'est en contrepoint de ses objectifs et de sa philosophie du développement durable que le RNCREQ propose de discuter des éléments forts et des points faibles du projet de l'installation d'un terminal méthanier à Gros Cacouna. Le mémoire se divise en deux parties. La première (PARTIE A) résume les justifications développées par le promoteur afin de faire valoir le bien-fondé de son projet. La deuxième (PARTIE B) présente la position de RNCREQ à l'égard des justifications avancées par le promoteur. Une conclusion synthétisant l'essentiel des commentaires formulés à l'égard du projet complète la présentation.

PARTIE A – JUSTIFICATIONS ÉNONCÉES PAR LE PROMOTEUR

Pour susciter l'adhésion à son projet, le promoteur tente de démontrer en quoi l'installation d'un terminal méthanier va au-delà d'intérêts strictement privés; que des retombées positives sont également à prévoir pour la communauté locale qui accueillera l'installation ainsi que pour la collectivité québécoise. Cette section résume les justifications mises de l'avant par le promoteur afin de soutenir son projet. Trois niveaux sont considérés: privé, local et collectif.

Les bénéfices privés découlant de l'installation d'un terminal méthanier

D'après les justifications énoncées par le promoteur, trois facteurs concourent à la rentabilité du projet :

1) La demande de gaz naturel liquéfié (GNL)

Selon des estimations effectuées par le promoteur, «la demande de gaz naturel en Amérique du Nord augmentera d'environ 15% entre 2002 et 2012» (chap. 1, p.22). Une augmentation de 2% par année est également prévue au cours de la même période pour l'Ontario, le Québec et le nord-est des États-Unis.

2) L'épuisement présumé des bassins d'approvisionnement Nord-américains

En même temps que la demande augmente, affirme le promoteur, les réserves Nord Américaines de gaz naturel arriveront bientôt à maturité. Partant, il conclut que «les sources d'approvisionnement au Canada et aux États-Unis seront incapable de répondre à la demande»¹. Aussi, il avance que l'importation de la ressource, sous forme de gaz naturel liquéfié, est la meilleure solution pour répondre à la demande.

3) La situation géographique du Québec

La rentabilité du projet sera enfin assurée par la position géographique du Québec. Comparativement à d'autres endroits comme le golfe du Mexique, le Québec est «plus près des secteurs de production du GNL actuels et futurs comme le Moyen-Orient, l'Afrique et la Russie»². Dès lors, affirme le promoteur, les délais et les coûts d'expédition seront sensiblement réduits. Situé à la frontière des États-Unis, le Québec offre de plus un endroit stratégique pour accéder au vaste marché des états du nord-est.

Les bénéfices locaux reliés à l'installation d'un terminal méthanier

Le promoteur énonce en quoi les bénéfices qu'il retirera du développement d'un terminal méthanier convergent également avec ceux de la collectivité locale qui accueillera l'installation. Il énonce 3 arguments :

¹ Source, site Internet d'Énergie Cacouna: <URL : <http://www.energiecacouna.ca/fr/projet.html>>.

² Ibid.

1) La stimulation de l'économie locale

Le promoteur affirme que «la construction et l'exploitation du terminal injecteront des fonds (...) dans la collectivité de Saint-Goerges-de Cacouna» (ch. 1, p.27). Il ajoute que les impôts fonciers découlant de l'installation du terminal «contribueront aussi à l'économie locale» (ch. 1, p.27).

2) La création d'emploi

Le promoteur affirme que la construction du terminal permettra de créer l'équivalent de 1730 emplois indirects dans la région. Une fois le terminal construit, son exploitation devrait résulter en 35 emplois directs et un peu plus du double en emplois indirects.

3) La disponibilité de gaz naturel

L'implantation d'un port méthanier permettra enfin de distribuer du gaz naturel dans la région de Rivière-du-Loup. La diversification des sources d'énergies, avance le promoteur, devrait résulter en une réduction des coûts de l'énergie et en «une augmentation de la capacité concurrentielle des industries régionales» (ch. 1, p.28).

<p>Les bénéfices collectifs associés à l'installation d'un terminal méthanier</p>
--

Le promoteur précise enfin les bénéfices que la collectivité québécoise retirera de l'installation d'un terminal méthanier. Il fait valoir trois bénéfices:

1) La sécurité énergétique

Le promoteur soutient que 13% de l'approvisionnement actuel en énergie au Québec provient du gaz naturel. Il avance que l'approvisionnement supplémentaire de gaz, via la construction de terminaux de GNL, permettrait de diversifier les sources de gaz qui alimentent la province. Il appuie sa proposition sur la base d'un document de réflexion du gouvernement québécois à l'égard des sources d'énergie futures au Québec (*Le secteur énergétique au Québec: Contexte, enjeux et questionnement*, Rapport MRNFP, novembre 2004). Entre autres, il rappelle la préoccupation des autorités québécoises envers «la sécurité des approvisionnements» et la «diversification des formes d'énergie». Partant de là, dit-il, l'importation de gaz naturel permettrait au Québec «d'accroître son niveau de sécurité énergétique» (ch.1, p. 25).

2) La réduction des prix du gaz

Selon le promoteur, la dépendance du Québec envers les sources d'approvisionnement en gaz naturel de l'Ouest canadien limite la concurrence des prix dans le secteur de l'énergie. Dans ce contexte, il affirme que «le développement de terminaux de GNL au Québec permettrait d'assurer au Québec un approvisionnement en gaz naturel sûr et concurrentiel» (ch. 1, p. 26). Il soutient que la diversification des sources d'approvisionnement permettrait «de

modérer les hausses de prix importantes qui se produisent lors des périodes de demande de pointe» (ch. 1, p.24).

Plus près des «installations existantes de liquéfaction au Moyen-Orient et dans le nord et l'ouest de l'Afrique» (ch. 1, p.26), le Québec serait également en mesure d'importer du gaz à meilleur prix. Tout en profitant au consommateur, affirme le promoteur, la disponibilité de la ressource augmentera «la capacité concurrentielle de l'industrie québécoise» (ch. 1, p.26).

3) La réduction de la pollution

Parce qu'il émet la «moitié moins de gaz à effet de serre que les autres types de combustibles fossiles» (ch. 1, p.27), le gaz naturel, affirme le promoteur, est une énergie alternative «relativement propre» (ch. 1, p.27). Il pourrait par exemple être utilisé en remplacement du mazout dans les centrales thermiques. Ainsi, dit-il, le gaz naturel offrirait des «occasions d'utilisation» avantageuses à la «réduction de la pollution» (ch. 1, p.27).

Après avoir défendu les retombées privées, locales et collectives de son projet, le promoteur tente enfin de démontrer en quoi l'utilisation du gaz s'inscrit dans une perspective «d'efficacité énergétique». Il affirme que «le gaz naturel peut être considéré comme complémentaire aux sources d'énergie renouvelables, telle que l'hydroélectricité et l'énergie éolienne» (ch. 1, p.27). Pour soutenir le caractère complémentaire du gaz, il rappelle que l'hydroélectricité est soumise à des contraintes de précipitations et que l'énergie éolienne doit composer avec des vents intermittents. Il insiste pour encourager le développement de ces sources d'énergie renouvelables mais rappelle le caractère fiable et peu polluant du gaz.

PARTIE B – CRITIQUE DES JUSTIFICATIONS ÉNONCÉES PAR LE PROMOTEUR

La partie qui suit propose d'examiner le projet du promoteur à la lumière d'une perspective de développement durable. Les éléments forts et faibles de celui-ci sont résumés en sept points.

1) **Bénéfices privés**

Dans l'esprit du Regroupement, il ne fait aucun doute que le promoteur se situera en position avantageuse pour retirer des bénéfices économiques de l'importation de gaz naturel. Tel que confirmé par des experts de gouvernements, la demande de gaz naturel est effectivement à la hausse alors que la disponibilité de la ressource sur le continent Nord-Américain tend à plafonner.

2) **Choix du Québec**

Le choix du Québec pour la construction d'un terminal méthanier se présente comme un choix avantageux pour le promoteur. Tout en étant «bien situé géographiquement pour accéder de façon économique au GNL provenant du bassin de l'Atlantique» (ch. 1, p.26), le Québec est également bien positionné pour «satisfaire les besoins énergétiques à long terme du centre du Canada (Québec et Ontario) et du nord-est des États-Unis» (ch. 1, p.21).

Le RNCREQ reconnaît l'avantage économique que représente pour le promoteur la situation géographique du Québec dans les réseaux mondiaux de distribution et d'approvisionnement du gaz naturel. Toutefois, il estime que l'intention réelle de ce dernier est moins de desservir la clientèle québécoise que de développer l'accès au marché américain. Une augmentation de 2% de la demande de gaz sur le marché américain au cours des dix prochaines années se traduirait éventuellement par des volumes de vente nettement supérieurs à ceux du Québec. À cet égard, les visées nord-américaines du promoteur ne font pas de doute. Le choix du Québec pour l'établissement d'un terminal méthanier s'avère en ce sens hautement stratégique.

Dans ces circonstances, le RNCREQ constate que l'installation d'un terminal méthanier positionnerait le Québec sur la route nord-américaine de l'importation/exportation de gaz naturel. Aussi, il se questionne sur la pertinence de développer un tel créneau d'activité au Québec : Est-il souhaitable et moralement acceptable que le Québec devienne la courroie de transmission d'une énergie qu'il ne possède pas et ne contrôle pas? En l'occurrence, sous quelles conditions et dans quels buts? Est-ce que les bénéfices économiques locaux découlant de l'importation de la ressource à court terme compenseraient les impacts environnementaux à long terme? Le RNCREQ estime qu'une réflexion en profondeur sur cette question demeure à faire.

3) Sécurité énergétique

Le promoteur soutient que le Québec n'est pas à l'abri d'une éventuelle rupture d'approvisionnement en gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien. En important du gaz via l'implantation d'un terminal méthanier le long du Saint-Laurent, dit-il, le Québec s'assure d'une deuxième source d'approvisionnement qui le met à l'abri d'éventuelles ruptures. Ainsi, l'établissement d'un terminal profiterait à la collectivité québécoise en lui assurant une sécurité accrue des approvisionnements.

Le RNCREQ met en doute la validité d'une telle justification. Comme il le constate, aucune statistique de probabilité n'est avancée par le promoteur afin de quantifier le risque potentiel d'une telle rupture. En l'absence de chiffres, le développement d'une seconde source d'approvisionnement apparaît reposer sur des bases purement spéculatives.

Pour prévenir une rupture d'approvisionnement, le RNCREQ soutient qu'il pourrait être aussi possible d'importer la ressource en provenance d'installations déjà existantes sur le continent nord-américain. Considérant que le développement d'un terminal méthanier à Gros Cacouna n'oblige en rien le producteur à desservir le marché québécois, il peut apparaître en effet moins risqué et donc plus judicieux de négocier des ententes d'importation avec des promoteurs de projets situés dans les maritimes et sur la côte est des États-Unis.

Par ailleurs, le RNCREQ note que l'importation de gaz naturel en provenance de pays susceptibles à l'instabilité politique et gouvernementale, n'est pas de nature à garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques.

4) Réduction des prix du gaz (premier argument)

Le promoteur soutient que l'implantation d'un terminal méthanier accroîtra la disponibilité de gaz naturel sur le marché québécois. L'offre de gaz entraînera une nouvelle concurrence, laquelle, dit-il, résultera en une réduction des prix pour le consommateur.

Le RNCREQ questionne la validité d'une telle équation. Il rappelle que les prix du gaz sont à l'heure actuelle élevés tant au Québec que dans le reste du monde. Rien n'indique que l'introduction d'un point de chute au Québec, en augmentant la disponibilité de la ressource, se traduise automatiquement par des pressions à la baisse sur les prix. Une telle équation, estime le RNCREQ, relève de la spéculation. Au-delà de la disponibilité, il signale que les prix du gaz sont également façonnés par d'autres facteurs tout aussi importants (sinon plus) qui trouvent souvent leur origine dans d'autres régions du monde. On pense par exemple au prix du pétrole, à l'instabilité politique, aux phénomènes climatiques, à la concurrence des autres sources d'énergie et aux politiques énergétiques

5) Réduction des prix du gaz (deuxième argument)

Tout en profitant au consommateur, soutient le promoteur, l'offre et la réduction présumée des prix du gaz profitera également aux entreprises et aux institutions publiques. Celles qui en font usage, dit-il, verront leur coût en énergie diminuer et leur rapport concurrentiel augmenter.

Le RNCREQ questionne une fois de plus l'équation établie par le promoteur entre l'offre accrue de la ressource et la diminution des prix. En l'occurrence, si une telle équation était fondée, la baisse des prix pourrait avoir des effets indésirables sur l'adoption de mesures d'économie et d'efficacité énergétique. Or, soutient le RNCREQ, c'est précisément dans la juxtaposition de mesures d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de production d'énergie propre et renouvelable que se matérialise le développement durable. La stimulation de l'économie via l'importation d'une énergie non renouvelable et polluante va à l'encontre de cette approche. La disponibilité de gaz intensifierait provisoirement le cycle de l'offre et de la demande, sans pour autant contribuer au mieux être de la collectivité à long terme.

6) Contribution au développement durable

Le promoteur soutient que le gaz naturel «est une source d'énergie fiable et relativement propre, émettant moitié moins de gaz à effet de serre que les autres types de combustibles fossiles» (ch. 1, p.27). Suite à une importation accrue de la ressource, il prévoit que les prix du gaz seront suffisamment bas pour déloger les autres formes d'énergie qui émettent davantage de gaz à effet de serre et de polluants, tel que le mazout et le charbon. Conséquemment, conclut le promoteur, l'installation d'un terminal méthanier sera bénéfique pour l'environnement et le développement durable puisqu'il entraînera une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le continent nord-américain.

Le RNCREQ ne s'oppose pas à l'utilisation proprement dite du gaz naturel. Il reconnaît que la substitution des énergies fossiles actuellement utilisées dans la fabrication industrielle et le chauffage domestique pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global (particulièrement du côté de l'Ontario et des États-Unis où les énergies fossiles sont d'avantage utilisées). Il croit que le gaz pourrait ainsi s'avérer un allié précieux dans l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto que le Québec et le Canada se sont engagés à respecter. Or, constate le RNCREQ, une telle volonté de remplacement des énergies fossiles, tant du côté politique qu'industrielle, ne s'est pas encore manifestée. Avant même de penser à importer du gaz, il faut d'abord concerter les milieux d'affaires, politiques et la population sur les avantages et l'importance d'initier de tels changements. Dès lors que la discussion est engagée, une planification des besoins en gaz peut s'amorcer. Dans ce contexte, le RNCREQ questionne l'empressement manifesté par le promoteur d'avoir recours à l'importation pour subvenir aux besoins des entreprises et des institutions qui voudront entreprendre un processus de substitution. Après une évaluation rigoureuse des besoins, il pourrait en effet s'avérer que la ressource actuellement disponible sur le continent soit suffisante pour couvrir les besoins.

Ensuite, le RNCREQ, rappelle que même si le gaz naturel est moins polluant que les énergies fossiles traditionnelles, il émet tout de même des quantités appréciables de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. De plus, contrairement à l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, les réserves de gaz ne sont pas renouvelables. Selon les estimations les plus optimistes, les quantités actuellement disponibles sur la planète devraient permettre de répondre à la demande pour les 70 prochaines années (Inclure référence...). À l'échelle de l'histoire humaine, la génération d'autant de polluants pour satisfaire les besoins immédiats sur une période aussi brève ressort comme un déséquilibre difficile à justifier; particulièrement si l'on se place du point de vue de l'équité entre les générations. À cet égard, on rappellera le paragraphe b de l'article 6 de la loi québécoise sur le développement durable qui précise que «les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale».

Enfin, l'importation de gaz naturel, via l'établissement d'un terminal méthanier, augmentera la part des gaz à effet de serre attribuée au Québec, même si le gaz est exporté et utilisé à l'extérieur du Québec. Or, la diminution des gaz à effets de serre s'appuie au Québec sur un vaste consensus social et politique. S'il devait recevoir l'aval des autorités gouvernementales, un tel projet irait à l'encontre des efforts de réflexion et des mesures qui ont été engagés par le Québec pour réduire ses émissions. Cela reviendrait à remettre à la génération suivante la responsabilité de trouver des sources d'énergies non polluantes et renouvelables.

CONCLUSION

Le RNCREQ s'intéresse aux dimensions macro-environnementales relatives aux projets d'aménagement du territoire. Au-delà des retombées positives à court terme, il examine de quelles façons les projets proposés contribuent à la qualité de la vie collective à long terme. Dans le cas de l'importation de gaz naturel via l'établissement d'un terminal méthanier à Gros Cacouna, il conclut que le projet générera divers bénéfices à court terme sans pour autant susciter des retombées positives collectives à long terme. Il arrive à cette conclusion sur la base des éléments suivants :

- À court terme, il ressort que l'importation de gaz naturel constituera une entreprise lucrative pour le promoteur. En particulier, dans la mesure où il se rend disponible à répondre à la demande croissante des états américains du nord-est. Le choix du Québec pour l'établissement d'un terminal méthanier (qui n'engage en rien le promoteur à desservir le Québec) s'avère en ce sens judicieux et hautement stratégique.
- À court terme, la communauté de Gros Cacouna pourrait bénéficier de l'implantation d'un terminale. Le promoteur fait notamment valoir la création de 250 emplois en 2007, 900 emplois en 2008 et 750 entre janvier et septembre 2009. Après cette période, il signale que 35 emplois permanents seront créés.
- À court terme, la substitution des énergies fossiles par le gaz pourrait contribuer à améliorer le bilan environnementale global. Or, aucune volonté politique, industrielle ou populaire ne s'est encore manifestée envers un tel processus de conversion. La nécessité d'importer du gaz s'avère en ce sens prématurée. Une planification stratégique des besoins devrait normalement précéder toute décision en ce sens. Éventuellement, l'importation de gaz pourrait être considéré à la lumière d'une politique énergétique globale.
- Soutenue par des prix concurrentiels, la disponibilité de gaz naturel pourrait également susciter des habitudes de consommation accrue chez les personnes et les entreprises. En l'occurrence, loin de ralentir la consommation d'énergie, l'importation de gaz naturel ne ferait qu'amplifier le cycle de l'offre et de la demande. Du même coup, une occasion de poser un geste concret en vue d'endiguer la consommation toujours croissante d'énergie dans les sociétés nord-américaines serait perdue.
- Tout en rendant le Québec vulnérable envers une source d'énergie qu'il ne contrôle pas, la consommation accrue de gaz naturel aurait aussi pour effet d'annihiler les avantages environnementaux récemment associés à cette énergie. Consommer en grande quantité, le gaz pourrait même engendrer des niveaux de polluants supérieurs à ceux actuellement générés; particulièrement s'il venait à remplacer des sources d'énergie actuellement renouvelables comme l'hydro-électricité et l'énergie éolienne, ou concurrencer des énergies prometteuses comme le solaire et la géothermie. Le gaz pourrait s'ajouter ainsi à la liste des produits préjudiciables à la santé humaine.

En somme, le RNCREQ demande aux autorités compétentes de ne pas autoriser la demande du promoteur d'importer du gaz naturel via la construction d'un terminal

méthanier à Gros Cacouna. Il est d'avis qu'il faut dès maintenant s'engager dans un développement humain responsable. Dans cette voie, il réitère la nécessité de développer des sources d'énergie locales et renouvelables, alliées à des politiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.

Merci de votre attention,
L'équipe du RNCREQ